

ANNEXE 1

Courrier du 15 février 2024 de l'UDAP communiquant des éléments dans le cadre du porter à la connaissance pour l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon

Gap, le 15/02/2024

L'Architecte des Bâtiments de France
Cheffe de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes

à

Monsieur le Directeur de la DDT
Thierry CHAPEL
3 place du Champsaur
05000 GAP

OBJET : PAC SCOT de Serre Ponçon

Faisant suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments de l'UDAP à communiquer à la communauté de communes du Pays Serre Ponçon, dans le cadre du porter à la connaissance pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial.

1) SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

L'UDAP est gestionnaire de servitudes au titre des monuments historiques (article L.621-1 et suivants du code du patrimoine) et au titre des sites classés et inscrits (article L.341-1 et suivants du code de l'environnement). Vous trouverez ci-après la liste de ces servitudes par commune :

BARATIER

Retenue de Serre-Ponçon. Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

1 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. N° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

CHATEAUROUX-LES-ALPES

Église Saint-Marcellin au hameau de St Marcellin : clocher (monument historique classé : 19 février 1981), reste de l'édifice (monument historique inscrit : 19 février 1981).

CHORGES

Eglise Saint-Victor (monument historique classé : liste de 1862)

Fontaine sur la place (monument historique inscrit : 11 octobre 1930)

Retenue de Serre-Ponçon. Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. n° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

CROTS

Église Saint-Laurent (monument historique inscrit : 04 septembre 1978)

Château de Picomtal (monument historique inscrit : 1er février 1989)

Abbaye de Boscodon, ancien cellier, partie Sud de l'aile des moines, ancienne écurie, emprise de l'aire du cloître, emprise de la maison de l'abbé, substructions de l'aile des convers et de l'aile des officiers. Section E n° 24, 20, 21, 12, 13, 14, 15, 22, 23. Aile des convers et aile des officiers non cadastrées. (monument historique classé : 08 juin 1989)

Bâtiments anciens de l'ancienne abbaye de Boscodon, figurant au cadastre section E, n° 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 189 (provenant de la division de la parcelle 22), 191 (provenant de la division de la parcelle 23), 196 (monument historique classé : 09 mars 1999 - *annule et remplace celui du 01 octobre 1974*)

Fontaine de l'Ours, dans la forêt de Boscodon, et ses abords comprenant une zone de 50 m autour de la cabane forestière (parcelles n° 75p, 95p et 96p, section E du cadastre) (site classé : 21 mars 1939)

Retenue de Serre-Ponçon. Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

2 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. n°900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

EMBRUN

Ancienne cathédrale Notre-Dame-du-Réal (monument historique classé : liste de 1840)

Ancienne Tour Brune (monument historique classé : 05 mars 1927)

Fontaine du XVIIIème siècle rue Pierre et Marie Curie, anciennement rue de l'Hôpital (monument historique inscrit : 19 mars 1927)

Fontaine du XVIème siècle, place Saint-Marcellin et rue Clovis Hugues, anciennement rue Principale (monument historique inscrit : 11 octobre 1930)

Fontaine place Eugène-Barthelon (monument historique inscrit : 29 novembre 1948)

Fontaine rue de la Liberté, à l'angle de la rue Saint-Hilaire (monument historique inscrit : 29 novembre 1948)

Ancien Hôtel des Gouverneurs - 6 rue de la Liberté

* Porte sur rue, avec ses vantaux (monument historique classé : 22 février 1978)

* Façade (monument historique inscrit : 29 novembre 1948)

Ancien couvent des Cordeliers, place du Général-Dosse :

* Les quatre chapelles latérales, ornées de peintures murales, qui seules subsistent de l'église (monument historique classé : 19 février 1971)

* Réfectoire et autres restes de l'ancien couvent (monument historique inscrit : 19 février 1971)

Maison des Chanonges (monument historique classé : 24 octobre 1988)

Maison PIANFETTI située : 29 rue Clovis Hugues, figurant au cadastre section AB sous le n° 68 (monument historique inscrit : 16 février 1996)

Ancien archevêché, en totalité avec le sol de ses cours Est et Ouest, parcelle n° 221 section AB (monument historique inscrit : 20 septembre 2005)

Jardin de l'Archevêché et terrains en contrebas, y compris le terrain d'une surface de 6 ares 75, attenant aux parcelles n° 559, 560 et 562, section D du cadastre (parcelles n° 562, 594 à 597, section D du cadastre) (Site Inscrit : 1er août 1939)

Retenue de Serre-Ponçon : Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

3 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. N° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

Ensemble formé par la plaine dite "Sous le Roc", et délimité comme suit : en partant au Nord de l'intersection entre la limite des sections AI, AH et C2, et dans le sens des aiguilles d'une montre : section AI : R.N. n° 94D annexe d'Embrun à Guillestre jusqu'à l'angle Sud de la parcelle n° 247, limite des sections AI/C2, limite des communes Embrun / Saint-Sauveur, rive gauche de la Durance ; section AM : rive gauche de la Durance, traversée de la Durance, limite des lieux-dits "Mas de l'Isère / "La Clapière", limite Sud des parcelles n° 53 et 51, V.C. n° 1 d'Embrun à Baratier, limite Sud et Ouest de la parcelle n° 55, limite Sud des parcelles n° 7 et 6, R.N. n° 94 de Pont-Saint-Esprit à Briançon, limite Est des parcelles n° 173 et 232 ; section AM : limite des sections AM/AC, V.C. n° 1 ; section AI : limite des sections AI/AC, limite des sections AI/AB, limite des sections AI/AH jusqu'à l'intersection entre la limite des sections AI/AHC2 (point de départ), et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : section AC, parcelles n° 173 à 176 et 232 ; section AI en totalité, y compris le lit de la Durance ; section AM, parcelles n° 1 à 7, 51, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 62 à 89, 92 à 170, 201 à 205 (site classé : décret du 07 septembre 1978)

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (arrêté de création : 20 septembre 1988)

Monument à Clovis Hugues, situé place de l'Archevêché, parcelle n° 480 section AB (IMH : 23 juillet 2009)

LES ORRES

Église Sainte-Marie-Madeleine (monument historique inscrit : 21 décembre 1992)

Cadran solaire (attribué à ZARBULA), situé sur la façade Sud de l'église du Mélézet, figurant au cadastre section E parcelle n° 278) (monument historique inscrit : 13 janvier 1997)

Station de ski : label Architecture Contemporaine Remarquable

PUY-SAINT-EUSEBE

Bloc erratique de Pierre-Folle, parcelle n° 747, section B du cadastre, (site classé : 02 mars 1912)

PUY-SANIERES

Retenue de Serre-Ponçon. Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. N° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

4 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

PRUNIERES

Îlot Saint-Michel (parcelle n° 113, section AB du cadastre) (site classé : 20 janvier 1966)

Retenue de Serre-Ponçon. Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. N° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

REALLON

Église Saint Pelade : clocher (monument historique classé : 6 novembre 1948)

SAINT ANDRE D'EMBRUN

Église Saint-André : clocher (monument historique classé : 8 novembre 1948)

SAINT SAUVEUR

Église de la Transfiguration (monument historique classé : 21 décembre 1984)

LE SAUZE-DU-LAC

Ensemble dit "Demoiselles Coiffées du SAUZE", parcelle n° 119, section A du cadastre (site classé : 20 janvier 1966)

Retenue de Serre-Ponçon : ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. n° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

SAVINES-LE-LAC

Retenue de Serre-Ponçon. Ensemble situé sur le territoire des communes de CHORGES, ROUSSET, LE SAUZE, SAVINES LE LAC, LES CROTS, BARATIER, EMBRUN, PUY-SANIERES, PRUNIERES (Hautes-Alpes) et de LA BREOLE, SAINT-VINCENT-LES-FORTS, PONTIS, LE LAUZET-UBAYE (Alpes de Haute-Provence) et délimité comme suit : au Nord, la voie ferrée depuis son croisement avec la R.D. n° 3 jusqu'au

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

5 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

croisement de la R.D. n° 9 et la R.N. n° 94 ; à l'Est, la R.N. n° 94 de l'arrivée de la R.D. N° 9 jusqu'au départ de la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'au départ du C.D. n° 7 vers Pontis, le C.D. N° 7 jusqu'à la R.D. n° 954, la R.D. n° 954 jusqu'à la R.D. n° 900, la R.D. n° 900 jusqu'à la R.D. n° 900B, la R.D. n° 900B jusqu'à la R.D. n° 3, la R.D. n° 3 à la sortie du Pont sur la Durance jusqu'à la voie ferrée, point de départ de la protection (site inscrit : 24 décembre 1969)

Ouvrages de Serre-Ponçon : label Architecture Contemporaine Remarquable

Village : label Architecture Contemporaine Remarquable

2) PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS - PDA (ex. PPM)

La création de Périmètre Délimité des Abords est proposée aux communes dotées d'un ou plusieurs monuments historiques générant un périmètre de protection dont le rayon est de 500 m, lors de la révision de leur document d'urbanisme.

Ces nouveaux périmètres issus de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 8 juillet 2016 permettent de définir un secteur recentré sur les enjeux architecturaux et paysagers des abords d'un ou plusieurs monuments historiques qu'il convient de préserver.

Ils remplacent les périmètres de protection modifiés et les périmètres de protection adaptés.

3) BÂTIMENTS D'ESTIVE

La restauration des anciens bâtiments d'estive est réglementée par l'article L122-11 du code de l'urbanisme. Les communes du SCOT du Pays des Écrins sont concernées par cette législation du fait de la présence sur leur territoire d'anciens chalets d'alpage présentant une valeur patrimoniale. Ces bâtiments sont les témoignages d'une civilisation agropastorale disparue. Il convient de les identifier dans les documents d'urbanisme territoriaux.

4) PETIT PATRIMOINE NON PROTEGE

L'UDAP demande que le SCOT, intègre un repérage des éléments remarquables présents sur les territoires communaux. Ce repérage concernera le patrimoine bâti (patrimoine protégé et non protégé, petit patrimoine, ...) et pourra s'étendre au patrimoine végétal (arbres et alignements remarquables) et paysager (cônes de vue majeurs). Ce repérage comprendra, au minimum :

- les édifices repérés par l'Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée, accessible sur internet à cette adresse : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/> depuis la page d'accueil, aller dans : ARCHITECTURE > RECHERCHE EXPERTE > LOCALISATION (nom de commune).
- les chapelles inventoriées par le chanoine Jacques en 1956 (disponible à l'UDAP);
- les cadrans solaires repérés dans l'inventaire départemental réalisé en 1991 par l'atelier Tournesol (disponible à l'UDAP) ;
- les canaux d'irrigation anciens.

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

6 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

Je souhaite que mon service soit associé à cette démarche, consulté lorsque le projet de document d'urbanisme sera arrêté, destinataire des comptes-rendus des réunions d'élaboration.

L'Architecte des Bâtiments de France
Cheffe de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes



Cécile MARTIN-RAFFIER

Affaire suivie par : BOIZET Charlotte
Téléphone : 04 92 53 15 38
Courriel : charlotte.boizet@culture.gouv.fr

7 / 7

DRAC PACA
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine des Hautes-Alpes
Cité administrative Desmichels
BP 81607 – 05016 Gap cedex
udap05@culture.gouv.fr

